



COMMUNE DE PRÉVONLOUP

Préavis n° 03-2024 au Conseil général

Demande d'un crédit de CHF 22'000 pour le remplacement des fenêtres de la face arrière du collège

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Situation

Les fenêtres de la face arrière du collège montrent des signes de fatigue et posent des problèmes d'étanchéité et d'isolation.

Les fenêtres de la face latérale côté Lovatens ont déjà été remplacées il y a quelques années, restera la face avant à prévoir dans une prochaine étape.

L'énergie pour le chauffage du collège est très importante dans notre budget, il est donc nécessaire de remplacer ces fenêtres avant l'hiver prochain.

La face arrière est composée de 10 fenêtres à remplacer.

2. Coûts

La Municipalité vous propose de procéder au remplacement des fenêtres de la face arrière du collège, deux offres ont été demandées, le tarif TTC se situe entre CHF 14'000.00 et CHF 18'000.00, la validité des offres étant courte, il sera nécessaire de mettre à jour les offres avant attribution du mandat, une marge est donc à prévoir.

Quelques petits travaux de peinture seront certainement à effectuer une fois les travaux de remplacement des fenêtres terminés.

3. Demande de crédit

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Changement fenêtres TTC : | CHF 20'000.00 |
| Divers et imprévus TTC : | CHF 2'000.00 |
| Total TTC : | CHF 22'000.00 |

4. Conclusion

La Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 03-2024,
- oui le rapport de la commission ad-hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la municipalité à procéder au remplacement des fenêtres de la face arrière du collège (10 fenêtres).
- d'octroyer un crédit maximum de CHF 22'000.00 TTC.
- d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux au moyen des liquidités courantes et à amortir cet investissement d'un montant maximum de CHF 22'000.00 par un prélèvement sur le fond pour investissement futur (bilan 9282.1) dont le solde actuel est de CHF 315'666.75.

La Municipale responsable : Anita Paccaud

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Marie Rossier